

Compte-Rendu
Des délibérations de la Commune de CORMICY
du 29 juin 2020

L'an 2020 et le **du 29 juin 2020** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Décaudin Dominique, Maire.

Étaient présents :

Monsieur DÉCAUDIN Dominique, Madame LANTENOIS Chantal, Mr SANCHEZ Antoine, Mme ELINCK Christelle, Mr DEFER Xavier, Mme MULOT Sophie, Mr COLLIN Emmanuel, Mme MORAND Agnès, Mr RAILLARD Stéphane, Mme ERRAHMANE Yasmina, Mr LAUDY Franck, Mme GALLOIS Marianna, Mr CAMIER Jean-François, Mme DELARUE Cathy, Mr PRIMOT Philippe, Mme VENARD Catherine, Mr DROY Benjamin, Mr BENADASSI Florian.

Absent : Mme LECOMTE Nathalie qui a donné pouvoir à Mme VENARD Catherine,

Date de la convocation : 22/06/2020

Date de l'affichage : 22/06/2020

Mr COLLIN Emmanuel est nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : 19 voix pour.

Délibération 2020_06_045 Subventions aux associations

Mr le maire donne la parole à Mme Morand qui présente à l'assemblée la proposition de répartition de l'enveloppe et précise au préalable :

- qu'une somme de 20 000 € sera inscrite au budget 2020 de manière à garder une enveloppe pour faire face aux besoins exceptionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Approuve l'inscription au prochain budget d'une somme de 20 000 € au compte 6574
- Décide d'accorder aux associations, listées dans le tableau présenté, les montants proposés :

ASSOCIATIONS	2020
AAPECC	400,00 €
ABEP	2 750,00 €
Anciens Combattants	350,00 €
Cercle de l'amitié	200,00 €
Choucas	400,00 €
CMVSH	500,00 €
Association des parents d'élèves Collège St Thierry	200,00 €
Comité des fêtes	2 500,00 €
Football club	1 500,00 €
Ass jumelage Kingsclere	500,00 €
La Villanelle	200,00 €
Banque Alimentaire	600,00 €
Resto du cœur	600,00 €
Secours Populaire	600,00 €
ADMR	1 200,00 €
Subventions exceptionnelles	7 500,00 €
SUBVENTIONS 2020	20 000.00 €

Délibération 2020_06_046 Vote du budget annexe primitif 2020 « Immeubles Commerciaux »

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors de la réunion de conseil municipal du 22 juin dernier et suite à la réunion de la Commission budget-Finances.

Considérant la mise à disposition de chacun de la maquette budgétaire préalablement,

Mr le maire présente en détail, à l'Assemblée, le budget primitif 2020 « Immeubles Commerciaux »,

Le budget est voté par chapitre et par opération :

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 26 762 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 528 767 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le budget primitif 2020 « Immeubles Commerciaux » tel que présenté.

Délibération 2020_06_047 Vote des taux communaux

Mr le maire donne la parole à Mr Franck Laudy qui propose de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2020 conformément au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 22/06/2020, soit :

- 26.02 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 19.59 % pour la Taxe sur le Foncier non bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve la proposition et donne tous pouvoirs au Maire pour l'inscription des produits correspondants au budget primitif 2020.

Départ de Mr Philippe PRIMOT à 21h55

Délibération 2020_06_048 Vote du budget principal primitif 2020

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors de la réunion de conseil municipal du 4 février dernier et suite à la réunion de la Commission budget-Finances du 4 avril dernier.

Considérant la mise à disposition de chacun de la maquette budgétaire préalablement,

Mr le maire présente en détail, à l'Assemblée, le budget primitif 2020,

Le budget est voté par chapitre et par opération :

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 409 660 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 1 669 064 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le budget primitif 2020 de la Commune tel que présenté.

Délibération 2020_06_049 Achat de matériel pour l'atelier

Mr le Maire donne la parole à Mr COLLIN pour présenter les devis concernant une tondeuse et un souffleur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- retient les devis suivants :

Tondeuse autotractée : Entreprise CAMUS pour un matériel ISEKI SW8210 montant HT : 1 499,00 €,
Souffleur à dos : Entreprise COLLARD pour un matériel STIHL montant HT : 632.50 €

- Charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération 2020_06_050 Prime aux agents techniques

Mme Lantenois expose que le gouvernement a proposé d'accorder le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid-19 compte-tenu du surcroît d'activité significatif durant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions : décide

- Le versement d'une prime de : 660 € aux 2 agents techniques fortement mobilisés pendant la crise sanitaire,
- Charge le Maire de l'application de la présente décision.

Délibération 2020_06_051 Convention de prestation de services archivage avec le CDG

Mr le Maire expose qu'il s'agit aujourd'hui d'une simple mise à jour de nos archives, la reprise de l'archivage ayant été effectuée par le Centre de Gestion de la Marne en 2013.

Mr le Maire donne lecture de la convention proposée par le CDG51 pour la mise à jour des archives et précise que la prestation sera réalisée sur 2 exercices budgétaires :

- 7 jours d'intervention : 3 en 2020 et 4 en 2021 au tarif journalier de 223 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Approuve l'intervention du service archivage du Centre de Gestion de la Marne,
- Approuve la proposition d'une prestation de 7 jours d'intervention au tarif journalier de 223 €,
- charge le maire de signer la convention avec le Centre de Gestion.

Délibération 2020_06_052 Fixation des tarifs des cours informatique 2020-2021 des Cormiciens

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- décide de fixer les tarifs des cours informatique pour les cormiciens à 50 € (pm : 45 €/ 2019)
- décide de fixer les tarifs des cours d'informatique pour les personnes extérieures à 115 € (pm : 110 €/ 2019)
- les absences ne feront pas l'objet de déduction
- Charge le Maire de l'application de cette décision à compter du 1^{er} septembre 2020

Délibération 2020_06_053 Changement du parc informatique de la Mairie

Mr le Maire expose que le matériel informatique du secrétariat ne bénéficie actuellement plus des mises à jour de sécurité puisqu'il fonctionne sous Windows seven.

Mr le Maire donne la parole à Mr Laudy qui expose qu'il a effectué au préalable un diagnostic des besoins du secrétariat.

Mr Laudy présente la proposition de l'entreprise JVS, notre fournisseur de logiciels de gestion. Mr Laudy précise que dans le contexte actuel, il sera ainsi possible pour les secrétaires de travailler à distance en ayant accès à toutes les bases de données.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- retient le devis de l'entreprise JVS pour le changement du parc informatique du secrétariat de Mairie :
 - montant HT 10 492.00 € en Investissement
 - montant HT 1 141.17 € en fonctionnement
 - options retenue: extension de garantie pour un montant HT 158 €
- charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Questions diverses :

Mme Lantenois informe l'assemblée

- que la commission environnement sera réunie le 20/07 pour la présentation de l'aménagement paysager du Pôle Associatif,
- que les travaux du Centre de Secours ont débuté au 15/06.

Mme Morand précise que les festivités du 13 juillet sont annulées mais qu'une gerbe sera déposée au monument aux morts le 14 juillet en comité restreint. Par ailleurs pour répondre à Mme Mulot, la commission sociale se réunira le 7 juillet.

Mr le Maire informe des dates retenues pour la tenue des prochaines réunions de conseil : le 7 septembre - le 12 octobre - le 9 novembre et le 7 décembre. Il tient à préciser sa position quant au système de vidéosurveillance mais constate que les incivilités d'une bande de jeunes (qui ne sont pas tous Cormiciens), derrière l'école, sont récurrentes et ingérables et ce, malgré les interventions des gendarmes. Par ailleurs, quelques parents interpellés à ce sujet étant dans le déni, il ne va pas être aisé de limiter le trouble à l'ordre public.

D'autre part, Mr le Maire informe qu'en raison d'une trop importante sollicitation il a présenté sa démission de conseiller délégué au Grand Reims. C'est Mme Lantenois qui est aujourd'hui le conseiller délégué au Grand Reims.

L'ordre du jour étant clos et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h20.